



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MARS 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 7 mars 2011 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: F. THERET, A. FACON, M. FANION, L. QUINTELIER, R. BARRE

Etait absent : D. IANNONE

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2010, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle que les orientations budgétaires des années précédentes ont été suivies et s'avèrent précises. Il indique que les orientations sont maintenues et réajustées en fonction des réalisations effectuées.

Il précise que les dépenses de fonctionnement ont été contenues en 2010, les hausses étant imputables au fonctionnement en année pleine de la médiathèque et aux travaux d'investissement réalisés en régie par les services techniques municipaux. Pour assurer le financement des travaux programmés en 2011 et notamment le projet « Breton » et la nouvelle salle de sports, la commune a consolidé en 2010 son excédent global de clôture.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2011 et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-Louis FOSSIER (voir texte en annexe)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Maintient conformément à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, à titre individuel et dans les mêmes conditions, le versement des primes prévues par la délibération du 27 juin 2002, concernant les anciens cadres d'emploi de contrôleur territorial de travaux et technicien supérieur territorial, à savoir :
 - La prime de service et de rendement
 - L'indemnité spécifique de service
- Crée un poste d'adulte relais au sein de la Maison de Services Publics,
- Renouvelle son adhésion au C.N.A.S. la cotisation annuelle est aujourd'hui égale à 0,80 % de la masse salariale.
- Accorde sa garantie au profit du PACT du PAS-DE-CALAIS pour le remboursement d'un emprunt de 24 696,74 € concernant le logement sis 36 rue BASLY,

- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour 5 prêts effectués pour la construction de :
 - 4 logements rue E. Gaudefroy montant 380 555,00 €
 - 2 logements rue Lamartine montant 219 304,00 €
 - 36 logements route d'Oignies montant 4 466 536 €
 - 25 logements route d'Oignies montant 2 585 159 €
 - 3 logements rue L. Breton montant 420 179 €
- Cède deux terrains situés rue Lamartine à Pas-de-Calais Habitat afin d'y réaliser 2 logements au prix de 18 293,88 €, dans le cadre de la restructuration du quartier du Rotois,
- Vend les logements 3 et 5 rue P. BAUVE au prix de 190 000 € après estimation des Domaines,
- Classe dans le domaine public communal, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques (article L2111-1), à la loi 2004-1343 (article 62 II) et afin d'effectuer les rétrocessions des réseaux en construction, les voies suivantes : Rues de MONTMORENCY, Charles QUINT, des Déportés, PANTIGNY, CURIE, une partie des rues PICASSO et BLUM,
- Adopte le rapport 2009 du délégataire chargé de l'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de l'élimination des déchets, ainsi que le compte-rendu d'activités de l'année 2009 de la Fédération Départementale de l'Energie pour les concessions d'exploitation de l'électricité et du gaz,
- Emet un avis favorable à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un centre de traitement des boues de station d'épuration par digestion et valorisation de biogaz, sur le site de la station d'épuration d'HENIN-BEAUMONT, présentée par la C.A.H.C,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la CAHC et la commune de Courrières pour « la mise à disposition de moyens humains pour la capture d'animaux errants et dangereux ». Cette convention permettra aux agents de la CAHC, de la fourrière et du refuge animal, d'intervenir pour la capture des animaux dans un cadre légal.
- Autorise Monsieur le Maire, suite à l'ouverture des plis et après analyse des offres, à signer le marché pour l'attribution du marché de VRD concernant la construction de la salle de sports BRETON avec l'entreprise EIFFAGE, entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 133 499,69 € H.T,

Par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – M. BARRE – M. LEMOINE)

- Autorise Monsieur le Maire, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de travaux des installations électriques du centre culturel qui représente un montant de 9096,78 € TTC soit plus 20,325% du marché initial porté ainsi à 53 852,30 € TTC,

Par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme GALLET – M. BARRE)

- Autorise Monsieur le Maire, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de travaux VRD rue LAMARTINE qui représente un montant de 7 666,19 € TTC soit plus 4,93% du marché initial porté ainsi à 163 195,00 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres à signer l'avenant n°3 au marché des assurances de la ville qui représente un montant de 3 145,07 € TTC soit plus 9,11% du marché initial porté ainsi à 37 680,75 € TTC,

À l'unanimité,

- Ouvre un crédit de 2 400 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet,

- Ouvre un crédit de 150,00 € par maman décorée, à l'occasion de la cérémonie de la fête des mères qui aura lieu le samedi 28 mai 2011,
- Adopte une motion contre le démantèlement du régime spécial de sécurité sociale minière,
- Adopte une motion contre les fermetures de classes et la casse du service public de l'Education Nationale.



Le Maire,

Christine Pilch

C. PILCH.